



Place de parking face a des fenetres

Par **driver34**, le **27/04/2008** à **11:37**

bonjour,rnrnje suis propriétaire d'une maison de village dans la drome.rnCette maison qui appartein a ma famille depuis 1919, disposait depuis 1967 d'une parcelle de 44m² loué (preuve par bail) par la maire.rnOr en 2002 (la maisons etait en location ace moment) la mairie nous informe que le Bail n'etait pas reconduit suite a des travaux d'embellissement de la place attenante et qu'il fallait enlevé clos (grillage) et plantation (fleurs arbustes) .rnEn fait d'embellissement nous nous somme retrouvé avec 6 places de parking face a nos fenetres.rnLe comble c'est que la mairie a meme refuser de nous "attribuer" une place de parking pour notre usage!!rnet c'est donc les autre susager de la place qui , eux disposant de cours et de garages vienne stationner a 1.80 du bord de nos fenetres.rnrnmes questions sont simple.rnrnQuel est la distance minimum entre un place de parking et une fenetre ?rnn'existe t il pas une loi qui oblige les logements a avoir au moin une ou 2 place de parking reservérnrqu'elle peuvent etre mes recours vis a vis d'une mairie quia une gestion a la BRASSENS (les copains d'abors)!!!!rnrnmerci de votre reponse